

## RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

Office national de l'énergie  
517, Dixième Avenue S.-O.,  
Calgary, AB Canada T2R 0A8  
Courriel : [proposals.propositions@neb-one.gc.ca](mailto:proposals.propositions@neb-one.gc.ca)

## MODIFICATION DE L'INVITATION

### Commentaires

Document contient des exigences Relatives à la sécurité

### Proposition à : Office national de l'énergie

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

<b>Sujet</b>		
Services liés à la surveillance autochtone en vue de le projet de pipeline Keystone XL		
<b>N° de l'invitation</b>	<b>N° modif.</b>	<b>Date</b>
84084-19-0063	003	2019-06-17
<b>L'invitation prend fin</b>		<b>Fuseau horaire</b>
<b>à</b>	<b>02:00 PM – 14h00</b>	Heure avancée des Rocheuses (HAR)
<b>le</b>	<b>2019-06-24</b>	
<b>F.A.B.</b>		
<b>Usine:</b> <input type="checkbox"/>	<b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/>	<b>Autre:</b> <input type="checkbox"/>
<b>Adresser toute demande de renseignements à :</b>		
Jenny Gong		
Code régional et N° de téléphone	N° de télécopieur / courriel	
	<b>Jenny.gong@neb-one.gc.ca</b>	
<b>Destination – des biens, services et construction</b>		
Voir aux présentes		

**Instructions :** Voir aux présentes

<b>Livraison exigée</b>	<b>Livraison proposée</b>
Voir aux présentes	
<b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
N° de téléphone	
courriel	
<b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur</b> ( taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

Modification 003

---

**La modification 003 vise à répondre aux questions des entreprises relativement à la demande de soumissions n° 84084-19-0063.**

**Question 1**

L'annexe A de la demande de soumissions précise ce qui suit : « S'assurer que les surveillants autochtones disposent d'une protection d'assurance satisfaisante, notamment celle d'une commission des accidents de travail, et d'une assurance responsabilité civile adéquate (voir l'annexe E – Exigences en matière d'assurance) ».

J'ai fait une demande de protection à la commission des accidents de travail, qui m'a répondu que nous n'avons pas besoin d'assurance, puisque la surveillance autochtone est exemptée. Devons-nous quand même obtenir une protection pour la DP? Veuillez préciser.

**Réponse 1**

Oui, les entrepreneurs doivent obtenir une protection d'une commission des accidents de travail pour les surveillants autochtones. C'est une exigence pour le contrat.

**Toutes les autres conditions restent les mêmes.**